Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 30/09/2025

SLOW

ID: 074-217400860-20250925-D\_2025\_09\_25\_05-DE

## REPUBLIQUE FRANCAISE: LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Département de la Haute-Savoie	•
Arrondissement de St Julien en Genevois	Séance du jeudi 25 septembre 2025
Canton de St Julien en Genevois	Par suite d'une convocation en date du 5 septembre 2025,
Commune de Contamine-Sarzin	les membres composant le conseil municipal se sont réunis
(74270)	en mairie, le jeudi 25 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie
Nombre de conseillers : 15	Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme
En exercice : 13	Pierrette Baton Marechal, M. Mare Brunier, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M.
Life exercise . 15	Christophe Piazzoni
Présents: 10	
	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et
Votants: 12	peuvent délibérer valablement en exécution de l'article
D/III / // OD 404# 00 4# 0#	L2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Délibération n°D_2025_09_25_05	Absents ayant donné procuration : M. Louis Buda à M.
	Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M.
	Christophe Comé
	Absent excusé : /
	Absent : M. Norbert Regard
	Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal,
	il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du
	code général des collectivités territoriales à l'élection d'un
	secrétaire pris au sein du conseil.
	Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.
	cette foliciton.

Objet : Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à engager des travaux de réfection, de reprise de faitage et de chevronnage sur la toiture de l'église

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'au cours de la tempête du 24 juillet 2023, la toiture de l'église a subi d'importants dommages et que des travaux de remise en état s'avèrent nécessaires.

Il présente le devis du 2 septembre 2025 transmis par l'entreprise LA BELLE OUVRAGE (74270 Contamine-Sarzin) d'un montant de 58 899.24 € HT soit 70 679.09 € TTC.

Il précise que sont proposés en option, les travaux de :

- reprise de faîtage et chevronnage sur toiture écaillée pour 9 182.94 € HT soit 11 019.53 € TTC,
- mise en place d'un épi en ornementation sur le clocher pour 3 512.00 € HT soit 4 214.40 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique et notamment son article 6,

Vu le budget principal de l'exercice 2025,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de réfection de la toiture de l'église,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du 2 septembre 2025 présenté par l'entreprise LA BELLE OUVRAGE (74270) d'un montant de 71 594.18 € HT soit 85 913.02 € TTC options comprises ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

## COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 30/09/2025

Le secrétaire de séanc

ID: 074-217400860-20250925-D\_2025\_09\_25\_05-DE

Délibération certifiée exécutoire

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Contamine-Sarzin, le 25 septembre 2025

Compte tenu de sa télétransmission le : 29

Et de sa mise en ligne le : 0 1 OCT. 2025

septembre 2025

De sa publication: 2 9 SEP. 2025

Georges CANICATTI

Le Maire,

Pierrette BATON MARECHAL